

Portefeuille Pilier III Investors – Série REEI

Aperçu du Fonds AU 26 OCTOBRE 2011

Gestionnaire : Société de gestion d'investissement I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du Fonds. Vous trouverez d'autres renseignements plus complets dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller, téléphoner au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore écrire au 2001, rue University, bureau 2000, Montréal, Québec, H3A 2A6 ou, si vous habitez à l'extérieur du Québec, au 447, av. Portage, Winnipeg, Manitoba, R3C 3B6. Vous trouverez aussi ce document sur notre site Web au www.groupeinvestors.com.

Bref aperçu

Date de création	Novembre 2011
Valeur totale du Fonds au 30 septembre 2011	105,4 M\$
Ratio des frais de gestion (RFG)	Non disponible
Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée
Distributions	Mensuelles
Placement minimum	50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à procurer des niveaux élevés de stabilité du capital et un revenu constant en investissant principalement dans une combinaison prédéterminée de Fonds du Groupe Investors qui offrent généralement une exposition de 90 % aux marchés à revenu fixe et de 10 % aux marchés immobiliers, en mettant l'accent sur les prêts hypothécaires canadiens et les titres de créance à court terme.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2011. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (AU 30 SEPTEMBRE 2011)

1. Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors
2. Fonds de marché monétaire Plus Investors
3. Fonds de biens immobiliers Investors

Nombre total de placements 3

Les dix principaux placements représentent 100 % du Fonds.

Répartition des placements (AU 30 SEPTEMBRE 2011)[%]

Fonds de revenu	60
Fonds de marché monétaire	30
Fonds de biens immobiliers Investors	10
	100

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette information n'est pas disponible puisque la série est nouvelle.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible puisque la série est nouvelle.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible puisque la série est nouvelle.

Quel est le degré de risque?

Quand vous investissez dans un Fonds, la valeur de votre placement peut diminuer ou augmenter. Le Groupe Investors a déterminé que ce Fonds présente un degré de risque faible.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	-----------------------	--------------	----------------------	--------------

Pour une description des autres types de risques, veuillez consulter le prospectus simplifié du Fonds.

Y a-t-il des garanties?

Comme dans le cas de la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérez pas nécessairement le montant investi.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux épargnants qui cherchent à tirer un revenu de leur placement.

Cette série est offerte exclusivement pour les placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Avant d'investir dans un Fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.

Au sujet de l'impôt

Comme vos parts de fonds communs de placement sont détenues dans un compte enregistré, les distributions du Fonds ne sont habituellement pas incluses dans votre revenu imposable. Des règles spéciales s'appliquent aux retraits d'un REEI, et nous vous invitons à consulter un conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.

Combien ça coûte?

Les tableaux suivants montrent les frais que vous pourriez devoir payer pour acquérir, détenir et vendre des titres du Fonds. Ces frais varient selon l'option d'achat.

Frais d'acquisition

Vous pourriez devoir choisir une option de frais d'acquisition au moment d'acquérir des titres du Fonds. Demandez à votre conseiller de vous expliquer les avantages et les inconvénients des options offertes.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition reportés	Si vous vendez vos titres dans la : 1 ^{re} année suivant l'achat 5,5 % 2 ^e année suivant l'achat 5,5 % 3 ^e année suivant l'achat 5,0 % 4 ^e année suivant l'achat 4,5 % 5 ^e année suivant l'achat 4,0 % 6 ^e année suivant l'achat 3,0 % 7 ^e année suivant l'achat 1,5 % Après 7 ans 0,0 %	Par tranche de placement de 1 000 \$ que vous vendez dans la : 1 ^{re} année suivant l'achat 55 \$ 2 ^e année suivant l'achat 55 \$ 3 ^e année suivant l'achat 50 \$ 4 ^e année suivant l'achat 45 \$ 5 ^e année suivant l'achat 40 \$ 6 ^e année suivant l'achat 30 \$ 7 ^e année suivant l'achat 15 \$ Après 7 ans 0 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Quand vous achetez des parts du Fonds, le Groupe Investors verse à votre conseiller une commission pouvant atteindre 4,10 %. Le Groupe Investors peut verser à votre conseiller un montant supplémentaire pouvant atteindre 50 % de la commission de vente si ce dernier compte moins de trois années de service. • Les frais d'acquisition reportés sont établis en fonction du nombre d'années pendant lesquelles vous avez détenu votre placement et de la valeur du placement à la date où vous vendez des titres. Les frais sont déduits du montant de la vente et sont versés au Groupe Investors. • Le barème des frais d'acquisition reportés entre en vigueur à la date d'acquisition de votre placement et restera en vigueur si vous réinvestissez vos parts dans un autre Fonds du Groupe Investors selon l'option de frais d'acquisition reportés. • Vous ne paierez pas de frais d'acquisition reportés si vous faites des rachats au moyen du programme de retraits systématiques (PRS), à condition que le montant total des rachats faits durant une année civile par tous vos PRS soit égal ou inférieur à 12 % de la valeur marchande en date du 31 décembre de l'année précédente.
Sans frais	0,0 %	0 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Vous ne payez habituellement aucuns frais de rachat quand vous vendez des titres acquis selon l'option sans frais.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel du Fonds.

Les frais du Fonds sont constitués des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de négociation. Le Fonds ne paie pas de frais de gestion. Par contre, les fonds constitutifs dans lesquels le Fonds investit paient des frais de gestion pouvant atteindre 2,00 %. Comme le Fonds a été créé après la fin de l'exercice financier (31 mars 2011), les frais d'exploitation et les frais de négociation ne sont pas encore disponibles.

Commission de suivi

Une commission de suivi est versée à votre conseiller par le Groupe Investors à même les sommes reçues du Fonds pour les services qui vous sont fournis, aussi longtemps que vous conservez votre placement dans le Fonds. La commission est établie d'après la valeur de votre placement, comme suit :

- Frais d'acquisition reportés – Au plus, 0,21 % par année (environ 2 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).
- Sans frais – Au plus, 0,24 % par année (environ 2 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).

Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à la vente ou au transfert de titres détenus dans le Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour nombre excessif de substitutions	Si vous effectuez un nombre excessif de substitutions qui, à notre avis, pourraient avoir un effet préjudiciable, nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 5,5 % du montant de la substitution.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un engagement d'acheter des titres d'un fonds commun de placement dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements

Communiquez avec le Groupe Investors ou votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information sur le Fonds. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :
Groupe Investors
2001, rue University, bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :
Groupe Investors
447, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6
1-888-746-6344

www.groupeinvestors.com